

Cette évolution dans la répartition des fonds était une demande récurrente de l'Association des Régions de France, devenue Régions de France. Elle a permis de reconnaître l'importance de l'échelon régional dans la prise en compte des besoins des citoyens, face à une gouvernance étatique plus éloignée des problématiques et des besoins locaux. En ce sens, ce transfert de compétences aux régions est conforme au principe de subsidiarité. (...)

Le principe de subsidiarité vise à s'assurer qu'une action européenne est justifiée par rapport aux possibilités qu'offrent les échelons nationaux, régionaux et locaux. Il a notamment été conçu pour éviter l'éloignement des lieux de pouvoir, lorsque cela ne permet pas de gagner en efficacité.

Le basculement de l'autorité de gestion des fonds vers les régions représente aussi une simplification pour les entreprises et autres organismes récipiendaires des crédits de ces programmes, qui peuvent désormais bien plus souvent s'adresser à un "guichet unique".

Ce contact plus direct apparaît ainsi pour certains comme un moyen de rapprocher l'Union européenne de ses citoyens.

Un système pas encore optimal

La nouvelle gestion des fonds européens en France souffre cependant toujours d'importantes complexités administratives, qui handicapent leur utilisation, note la Cour des comptes dans un rapport publié en avril 2019. C'est le cas du FEADER, dont les montants sont censés être gérés à 94,5 % par les régions, mais pour lesquels la gestion dépend en réalité encore fortement de l'Etat, à travers le ministère de l'Agriculture, qui dispose toujours de leviers de gestion majeurs.

Pour ce fonds, la Cour des comptes signale ainsi un "*enchevêtrement des compétences d'une rare complexité*", lequel provoque d'importants retards de paiement.

Dans le but d'optimiser la gestion des fonds européens, Régions de France espère un large mouvement de simplification pour la programmation 2021-2027.

POLITIQUE RÉGIONALE DE L'UNION EUROPÉENNE : PROJETS FINANCÉS PAR L'UNION DANS TOUTES SES RÉGIONS



(...)

La politique régionale cible toutes les régions et toutes les villes de l'Union afin de soutenir la création d'emplois, la compétitivité des entreprises, la croissance économique, le développement durable et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

Trois principaux fonds sont utilisés :

1. le [Fonds européen de développement régional](#) (FEDER) ;
2. le [Fonds de cohésion](#) (FC) ;
3. le [Fonds social européen](#) (FSE).

Avec le [Fonds européen agricole pour le développement rural](#) (FEADER) et le [Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche](#) (FEAMP), ils constituent les [Fonds structurels et d'investissement européens](#) (Fonds ESI).
(...)

Bénéficiaires potentiels :

- › collectivités et organes d'administration locaux, régionaux et nationaux ;
- › institutions sociales, culturelles et d'enseignement ;
- › organisations de travailleurs et d'employeurs et organisations fournissant une formation, une assistance aux travailleurs, un soutien du marché du travail ;
- › ONG et associations caritatives ;
- › administrations publiques et organes communaux ;
- › entreprises, PME, y compris les microentreprises et les entreprises et associations de l'économie sociale.

Les bénéficiaires potentiels doivent contacter l'**autorité de gestion** responsable, dans leur pays, de la coordination des Fonds structurels de l'Union européenne pour obtenir plus d'informations.

Fonds européen de développement régional (FEDER)

Le **FEDER** concentre ses investissements dans différents domaines prioritaires. Il s'agit de la «concentration thématique» :

- › innovation et recherche ;
- › stratégie numérique ;
- › soutien aux PME ;
- › économie à faible intensité de carbone.

Les ressources du FEDER allouées à ces priorités varient selon la catégorie de région : dans les régions les plus développées, au moins 80 % du financement doit aller à au moins deux de ces priorités, 60 % dans les régions en transition et 50 % dans les régions les moins développées.

Certaines priorités ont acquis une importance considérable. Par exemple, une partie des ressources du FEDER doit être orientée spécifiquement vers les projets visant une économie à faible intensité de carbone : 20 % dans les régions développées, 15 % dans les régions en transition et 12 % dans les régions les moins développées.

Le **développement urbain durable** est également devenu de plus en plus important. Au moins 5 % des ressources du FEDER sont mises de côté pour ce domaine au moyen «d'actions intégrées» gérées par les villes. Les zones désavantagées du point de vue géographique (isolées, montagneuses ou **faiblement peuplées**) peuvent bénéficier d'un traitement spécial, tout comme les zones ultrapériphériques, afin

de compenser les possibles désavantages dus à leur éloignement.

Bénéficiaires potentiels :

- › collectivités et organes d'administration locaux, régionaux et nationaux ;
- › ONG, associations et fondations ;
- › entreprises et PME.

Fonds de cohésion

Le **Fonds de cohésion** est destiné aux États membres dont le revenu national brut (RNB) par habitant est inférieur à 90 % de la moyenne de l'Union. Il vise à **aplanir les disparités économiques et sociales et à promouvoir le développement durable**.

Le Fonds de cohésion se concentre principalement sur des activités relatives, pour la plupart, à l'environnement et aux transports. (...)

Bénéficiaires potentiels :

Tout État membre dont le RNB est inférieur à 90 % de la moyenne de l'Union peut prétendre à un soutien du Fonds de cohésion. Pour la période de financement 2014-2020, les pays concernés sont la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Grèce, la Croatie, Chypre (en phase de suppression progressive de l'aide), la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, Malte, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie et la Slovaquie.

Fonds social européen (FSE)

Le **FSE** est l'instrument principal dont dispose l'Europe pour soutenir l'emploi, pour aider les citoyens à accéder à de meilleurs emplois et pour créer des conditions équitables en matière de recherche d'emploi pour tous les citoyens de l'Union. Il consiste à investir dans le capital humain de l'Europe : ses travailleurs, ses jeunes et toutes les personnes recherchant un emploi. Les investissements du FSE couvrent toutes les régions de l'Union. Le FSE englobe également l'initiative pour l'emploi des jeunes.

La Commission européenne et les pays de l'Union ont conjointement établi les priorités du FSE et la façon dont sont dépensés ses fonds. De plus, 20 % des investissements du FSE seront alloués à des activités de **promotion de l'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté**.

Bénéficiaires potentiels :

- organisations de travailleurs et d'employeurs ainsi qu'organisations fournissant une formation et une assistance aux travailleurs ;
- ONG et associations caritatives, fondations et organisations à caractère social ;
- pouvoirs publics nationaux, régionaux et communaux ;
- groupes et associations.

Le financement du FSE est dispensé par l'intermédiaire des États membres et des régions. Le FSE ne finance aucun projet directement de Bruxelles.

- Les organisations intéressées par un financement du FSE pour un de leurs projets doivent contacter l'autorité de gestion du FSE dans leur pays ou dans leur région. (...)

Initiative pour l'emploi des jeunes

L'**initiative pour l'emploi des jeunes** (IEJ), financée par le FSE, a été lancée pour apporter une aide supplémentaire aux personnes de moins de 25 ans vivant dans des régions où le chômage des jeunes était supérieur à 25 % en 2012. Elle vise à aider, en particulier, les jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études, ni formation (NEET), y compris les jeunes en situation de chômage de longue durée et les jeunes qui ne sont pas inscrits en tant que demandeurs d'emploi.

L'objectif est de veiller à ce que les jeunes puissent recevoir une aide ciblée dans les régions d'Europe où les besoins sont les plus pressants. L'IEJ soutient généralement **l'apprentissage, les stages, le placement professionnel et la formation continue menant à l'obtention d'une qualification.**

L'initiative pour l'emploi des jeunes est l'une des principales sources de financement de l'Union destinée à soutenir la mise en œuvre des dispositifs de **garantie pour la jeunesse**. Au titre de la **garantie pour la jeunesse**, les États membres doivent mettre en place des mesures garantissant que les jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans se voient proposer un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant leur sortie du système scolaire ou la perte de leur emploi.

Bénéficiaires potentiels :

- organisations de travailleurs et d'employeurs ainsi qu'organisations fournissant une formation et une assistance aux travailleurs ;
- ONG et associations caritatives, fondations et organisations à caractère social ;
- pouvoirs publics nationaux, régionaux et communaux ;
- groupes et associations.

COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE (INTERREG)



La coopération territoriale européenne (CTE), mieux connue sous le nom d'**Interreg**, constitue l'un des deux objectifs de la politique de cohésion (l'autre étant l'investissement pour la croissance et l'emploi). Elle fournit un cadre pour la mise en œuvre d'actions conjointes et les échanges entre les acteurs nationaux, régionaux et locaux de différents États membres. Son principal objectif est de promouvoir un développement économique, social et territorial harmonieux dans l'ensemble de l'Union. Interreg s'articule autour de trois volets de coopération:

1. la coopération transfrontalière (Interreg A) ;
2. la coopération transnationale (Interreg B) ;
3. et la coopération interrégionale (Interreg C).

Pour la période actuelle, **INTERREG V** (2014-2020) fonctionne avec un budget de 10,1 milliards d'EUR investis dans plus de 100 programmes de coopération entre les régions et des partenaires territoriaux, sociaux et économiques. Ce budget comprend également l'allocation du FEDER aux États membres pour leur participation aux programmes européens de coopération pour les frontières extérieures.

L'Europe déploie une force de frappe financière inédite pour la relance

lagazette.fr - Publié le 21/01/2021

L'Union européenne vient d'approuver son budget pour la période 2021-2027 ainsi que son plan de relance qui vont contribuer à hauteur de 1 800 milliards d'euros à la relance de l'économie dans les territoires. Présentation avec Alain Dumort, chef de la représentation régionale de la Commission européenne en France et Adina Revol, conseillère économique.

Quelle réponse apporte l'Europe aux conséquences de la crise sanitaire ?

L'Europe déploie une force de frappe financière inédite qui va considérablement stimuler l'activité économique dès 2021. En dépit du contexte de crise sanitaire, de crise économique et du Brexit, les 27 sont en effet parvenus à finaliser le cadre budgétaire des sept prochaines années, et à maintenir un budget sensiblement proche du précédent, à 1 074 milliards d'euros. Un résultat d'autant plus remarquable que le Royaume-Uni ne contribue plus à cette enveloppe.

En outre, les États européens sont également tombés d'accord pour investir 750 milliards d'euros dès à présent dans un plan de relance historique, à la hauteur des enjeux.

Le plan de relance est basé sur la solidarité entre les États membres qui se portent collectivement garants de l'emprunt européen afin de permettre des investissements massifs là où les besoins sont les plus grands, comme la transition climatique et numérique.

Pour la France, et plus particulièrement pour les territoires, qu'est-ce que cela signifie ?

De façon concrète et à très court terme, cela signifie que la France disposera de 37,4 milliards d'euros à utiliser dans le cadre du plan de relance (voir focus ci-dessous). Elle pourra également débiter très vite la programmation des projets financés par les fonds structurels. Gérés pour la plupart par les régions, ce sont ces fonds qui ouvrent le plus d'opportunités pour les collectivités, même pour les plus petites communes.

Que ce soit sur l'efficacité énergétique des bâtiments, la mise en œuvre d'un pôle de transport multimodal, le déploiement de services numériques ou encore la prévention des risques naturels, le défrichage ou le débroussaillage des zones d'incendie, des aides existent et peuvent contribuer à alléger considérablement la facture des investissements qui doivent de toutes les façons être engagés.

Ces fonds sont-ils accessibles aux plus petites collectivités ?

Oui, mais il ne faut pas hésiter à se regrouper, à passer par l'échelon intercommunal ou départemental pour bénéficier de fonds européens : souvent, cela permet d'engager des démarches de dimension territoriale également intéressantes, qui pourront donner lieu à d'autres initiatives par la suite.

La gestion des fonds européens peut paraître complexe, c'est une réalité. Mais c'est également un apprentissage qui ouvre des portes inédites vers des programmes vraiment

enrichissants. Des projets de coopération entre organisations et territoires européens qui partagent les mêmes problématiques ou encore des programmes qui s'adressent aux jeunes, aux petites entreprises ou aux personnes les plus précaires peuvent émerger dans le cadre de ce type de démarches. Le champ est vaste, des opportunités existent, elles méritent que l'on s'y intéresse ! En outre, la Commission a proposé quelque 80 mesures de simplification pour la mise en œuvre des fonds structurels à partir de cette année !

FOCUS

La relance européenne parie sur la transition écologique et numérique

L'essentiel du plan de relance européen (aussi appelé « NextGenerationEU ») se décline dans un fonds appelé la « Facilité pour la reprise et la résilience ». Doté de 672 milliards d'euros, ce fonds doit permettre aux États membres d'investir très rapidement dans des projets d'envergure. La France, qui compte parmi les économies les plus affectées par la crise sanitaire, notamment du fait de l'impact de cette crise sur le tourisme et les services, bénéficie d'une des plus grosses enveloppes, avec 37,4 milliards d'euros.

Priorité est donnée aux projets contribuant à la transition climatique (37 % de l'enveloppe), à la transition numérique (20 % de l'enveloppe) et à la cohésion sociale. Les États doivent en outre s'engager sur des mesures visant à renforcer leur résilience face aux crises, des réformes dont les contours varient en fonction de la situation des pays.

La Facilité est complétée par une aide d'urgence de 47,5 milliards d'euros (appelée « REACT-EU ») disponible dès 2020 via les fonds structurels en fonction de la gravité des effets socio-économiques de la crise, notamment le taux de chômage des jeunes et la prospérité relative de chaque État membre. Des fonds supplémentaires sont alloués pour accélérer la transition énergétique : 10 milliards d'euros seront destinés à assurer une transition socialement juste et 7,5 milliards pour la relance des zones rurales.

DOCUMENT 6

En Centre-Val de Loire



Project'Eur

**Dispositif d'accompagnement
au montage de Projets Européens**



énergie
climat

formation
citoyenneté

développement
économique

culture
numérique



Avec **Project'Eur**, la Région Centre-Val de Loire vous permet de bénéficier d'un accompagnement au montage de votre projet, si vous souhaitez candidater à un programme européen.

Quels programmes européens ?

Project'Eur vous accompagne si vous souhaitez candidater à l'un des programmes sectoriels européens tels que :

- **Europe Créative**, le programme culture et audiovisuel,
- **Erasmus+**, le programme éducation, formation, jeunesse, sport,
- **LIFE**, le programme environnement et climat,
- **Horizon 2020**, le programme recherche et innovation. Seuls les projets d'expérimentation sont éligibles
- **MIE**, le programme transport
- **COSME**, le programme de soutien aux PME
- et nombreux appels à propositions lancés par la Commission européenne !

Sont aussi visés les programmes **INTERREG**.

En revanche, **sont inéligibles** les projets :

- prétendant aux fonds FSE, FEADER ou FEDER (hors INTERREG),
- de recherche Horizon 2020 ou Horizon Europe (hors actions pilotes, défis sociétaux, missions).

Que permet **Project'Eur** ?

L'appui d'un consultant sélectionné par la Région pour monter votre projet et élaborer votre candidature.

Le périmètre de l'accompagnement sera co-construit avec vous par la Région et le consultant. Le volume horaire dépendra du montant de la subvention européenne visée. En fonction de l'avancement de votre projet, les missions pourront porter sur :

- l'approfondissement de l'approche, des objectifs et des activités du projet
- la consolidation du partenariat européen
- l'élaboration du plan de financement
- la finalisation du dossier...

Le dispositif **Project'Eur** ne permet pas de soutien monétaire.

Quelles sont les structures éligibles ?

Si votre structure :

- a plus d'un an d'existence
- est éligible à l'appel à propositions européen visé,
- propose un projet qui se déroulera en Région Centre-Val de Loire,
- n'a pas déjà bénéficié du dispositif **Project'Eur** plus de 2 fois...

... alors elle est éligible à l'accompagnement proposé par le dispositif **Project'Eur** !

Comment candidater ?

Le cadre d'intervention et le formulaire de candidature sont téléchargeables sur le site :

www.europeocentre-valdeloire.eu/jai-un-projet/

Le formulaire de candidature **Project'Eur** est à envoyer intégralement complété à l'adresse :

ext-europe@centrevalldeloire.fr

Des fiches sur les appels à propositions européens sont disponibles sur le site :

www.europeocentre-valdeloire.eu

Quand candidater ?

Au moins 6 semaines avant la date de clôture de l'appel à propositions européen auquel vous souhaitez candidater !

Les demandes seront instruites au fil de l'eau jusqu'à épuisement de l'enveloppe financière.

Project'Eur est expérimenté jusqu'au 31 décembre 2021.

Région Centre-Val de Loire
Direction Europe et International
Service Représentation à Bruxelles
et développement de projets
européens
www.europeocentre-valdeloire.eu
[@Europe_RCVL](https://twitter.com/Europe_RCVL)



DOCUMENT 7



Projets européens en Auvergne-Rhône-Alpes
RECUEIL 2014-2020
(extraits)



Attractivité du territoire



Attractivité du territoire



Credit photo : Commune de Pionsat

FEADER

RÉALISATION D'UNE SALLE MULTIMÉDIA « L'@ROBASE » À PIONSAT

Encourager l'émergence de projets destinés à créer, améliorer ou maintenir une offre de services en milieu rural pour répondre à des besoins essentiels de proximité, particulièrement lorsque ce service est menacé de disparition.

La concrétisation de ce projet à Pionsat s'inscrit dans le cadre d'une action en vue de soutenir les services de base au niveau local pour la population rurale. L'objectif vise à améliorer la qualité de vie dans les zones rurales et à accroître leur attractivité. Permettre le maintien et/ou l'accueil de nouveaux arrivants, en proposant une offre de services de qualité, valorise les lieux de vie de nos territoires ruraux (mesure 7.4 du Programme de Développement Rural Auvergne - PDR). Pionsat est une commune du Département du Puy-de-Dôme située à 30 km au sud de Montluçon et à 71 km au nord-ouest de Clermont-Ferrand.

Le montant total de l'opération de création d'une salle multimédia « l'@ robase » de grande capacité s'élève à 1 028 492 €. Les aides publiques attribuées sont les suivantes :

- 290 998 € : FEADER,
- 216 000 € : Conseil Départemental du Puy-de-Dôme,
- 150 000 € : Préfecture du Puy-de-Dôme.

L'Union européenne contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales par son action en faveur des offres de services de base au niveau local.



20/25



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Credit photo : Florent Vanhier

FEDER

AMÉNAGEMENT AU CHÂTEAU D'ESSALOIS D'UN CENTRE D'INTERPRÉTATION DES GORGES DE LA LOIRE

Véritable lieu d'expositions et d'animations permanentes, le Château d'Essalois permet de présenter les Gorges de la Loire et de découvrir le complexe hydroélectrique de Grangent.

Le site du Château d'Essalois est à l'entrée et en surplomb des Gorges de la Loire et du barrage hydroélectrique de Grangent et au carrefour d'itinéraires pédestres et de VTT. Il est très attractif pour les visiteurs de proximité et il a des atouts pour un développement touristique important.

Le site permet d'informer et de découvrir les Gorges de la Loire (activités sportives, ludiques ou pédagogiques) et le territoire (histoire, patrimoine, paysage, nature).

Un lieu d'expositions et d'animations comprenant des bornes interactives est devenu nécessaire face à la croissance de la fréquentation. Il sera équipé d'un local d'accueil touristique, d'une grande salle d'expositions temporaires, de 2 salles d'exposition permanentes dédiées aux patrimoines des Gorges de la Loire et au complexe hydroélectrique de Grangent.

La vie de ce lieu a été réfléchi en partenariat avec les acteurs locaux, afin qu'il puisse devenir un équipement touristique et culturel majeur, en lien avec le fort potentiel du territoire et les autres sites touristiques proches avec une ouverture en juin 2020.

Ce projet a été conçu en partenariat avec EDF et il est également soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 40 000 €.

L'Union européenne soutient les projets touristiques d'envergure naturelle et patrimoniale du bassin de la Loire.



PDR AUVERGNE 2014-2020



PUY-DE-DÔME, PIONSAT (63)



COMMUNE DE PIONSAT



FEADER : 290 998 €
Total projet : 1 028 492 €



AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE en milieu rural, Maintenir et DÉVELOPPER LES OFFRES DE SERVICE de base



Réalisation du projet :
2015 - 2020



<https://pionsat.fr>



POI BASSIN DE LA LOIRE
2014-2020



LOIRE, CHAMBLES (42)



SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DES GORGES DE LA LOIRE



FEADER : 66 000 €
Région AuVRA : 40 000 €
Total projet : 220 000 €



RETOMBÉES ÉCONOMIQUES IMPORTANTES grâce à plus d'affluence touristique



Réalisation du projet :
FÉVRIER 2020 - AUTOMNE 2020



www.smagl.com



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Transition énergétique



Credit photo : Michel Péres

Programmes
thématiques

ZERO EMISSION VALLEY

Pour une filière hydrogène d'excellence en Auvergne-Rhône-Alpes.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes ambitionne de devenir le premier territoire à hydrogène en France et en Europe. Elle veut dans ce cadre être une Région leader sur le développement durable et accélérer le déploiement de l'hydrogène comme vecteur énergétique et propre. Forte d'une concentration exceptionnelle des acteurs de la filière hydrogène sur son territoire, la Région a lancé le projet Zero Emission Valley. Il a pour objectif de faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la région leader de la mobilité hydrogène en Europe en accélérant le déploiement de véhicules à pile à combustible et de stations à hydrogène dans toute la région. La Région veut déployer 20 stations hydrogène et une flotte de 1000 véhicules.

Le projet Zéro émission valley permettra, avec 4,3 millions de litres de diesel remplacés et 13 000 t CO2 — évitées, de répondre aux enjeux climatiques et de démontrer que développement économique, création de richesses et d'emplois ne sont pas incompatibles avec préservation de l'environnement.

Ce projet, accompagné par l'Union européenne, associe les entreprises Michelin et Engie dans le cadre d'un partenariat public-privé et permet une collaboration étroite avec les collectivités territoriales qui accueilleront les stations de recharge.

Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) est un programme européen qui soutient les investissements dans les projets d'infrastructures de transport, de télécommunications et d'énergie afin de stimuler la croissance économique.

MÉCANISME POUR L'INTERCONNEXION EN EUROPE

Chef de file
RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Partenaires
Michelin (63), Engie (92)

€
MIE : 10,1 MILLIONS €
Région AuVRA : 15 millions €
Total projet : 50 millions €

✓
1000 VÉHICULES HYDROGÈNE
20 STATIONS DE RECHARGE HYDROGÈNE

📅 Réalisation du projet :
2018 - 2023

🔗 www.auvergnerhonealpes.fr/278-pour-une-filiere-hydrogene-d-excellence.htm



Le nouveau programme Horizon Europe suscite la convoitise des régions françaises

Lagazette.fr - Publié le 05/01/2021 • Par [Jonathan Grelier](#) •

L'année 2021 marque le début du nouveau programme de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation Horizon Europe. Pour bénéficier au maximum de ses financements, les régions françaises s'organisent.

Vincent Richez n'a pas caché l'importance d'Horizon Europe pour le dynamisme des Hauts-de-France, devant plusieurs centaines de personnes, lors d'un séminaire en ligne début décembre. « C'est un programme sectoriel sur lequel nous misons beaucoup, comme les autres grandes régions françaises ou de l'Union européenne. Certaines souhaitent maintenir leur très haut niveau technologique et scientifique et d'autres sont en transition industrielle avec un très haut niveau d'ambition : c'est le cas des Hauts-de-France », a souligné le directeur Europe et international de la région.

Vanté par la Commission européenne pour être le plus grand programme de recherche et d'innovation au monde, Horizon Europe suscite la convoitise des régions françaises. Il s'étale sur la période 2021-2027 et est doté d'un budget de 95,5 milliards d'euros, soit une augmentation de 30% en euros constants par rapport au précédent programme, Horizon 2020, pour les 27.

Sa structure repose sur trois piliers principaux :

1. le premier promeut la recherche fondamentale,
2. le deuxième – le mieux doté – vise à répondre à des défis dans de nombreux domaines comme la santé ou le climat,
3. le troisième soutient des PME et start-up qui portent des innovations de rupture.

En décembre, un accord a été trouvé à Bruxelles sur les bases juridiques et budgétaires d'Horizon Europe. Si les discussions se poursuivent, le lancement des premiers appels à propositions est attendu pour la mi-avril 2021.

« On ne va pas suffisamment chercher l'argent européen »

L'heure est donc à la mobilisation des acteurs universitaires et économiques. Chaque région s'organise pour informer au mieux sur le programme. Dans les Hauts-de-France, d'autres webinaires sur Horizon Europe sont déjà prévus.

« Dans notre région, nous comptons aussi sur notre hub Europe qui rassemble les universités, pôles de compétitivité et chambres consulaires afin que ces acteurs s'approprient mieux les opportunités de financement européen comme Horizon Europe », illustre Vanessa Charbonneau, vice-présidente LR des Pays de la Loire déléguée aux affaires européennes.

« On ne va pas suffisamment chercher l'agent européen. Il faut davantage inciter les chercheurs et les entreprises à candidater aux appels à projets », encourage Yannick Neuder, président de la commission Europe à Régions de France et vice-président LR de la région Auvergne-Rhône-Alpes en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et des fonds européens. « Les régions sont les mieux placées pour le faire, car nous connaissons nos universités, nos grandes écoles et nos entreprises ».

L'appétit des collectivités est d'autant plus grand qu'elles ont bien souvent une marge de progression dans la captation des subventions européennes en matière de recherche et d'innovation. Jusqu'ici, la participation française à ces programmes-cadres reste centrée sur la recherche fondamentale (universités, centres de recherche...), ainsi que les acteurs du transport et de la santé. Mais « la marge de progrès est plus importante en ce qui concerne les entreprises », confirme Vincent Richez, dont la région a bénéficié au minimum de 151 millions d'euros de subventions européennes avec Horizon 2020. « Il est possible que l'on n'en faisait pas assez sur les programmes sectoriels auparavant. C'est déjà un défi de bien consommer les crédits européens des programmes opérationnels comme le Feder et le FSE, d'autant que le Feder couvre aussi des financements pour la recherche et l'innovation. »

Améliorer la qualité des dossiers des porteurs de projets

Pour les régions, augmenter la part des financements perçus sur leur territoire n'est toutefois pas chose aisée, car « les fonds européens spécifiques pour la recherche et l'innovation ne sont pas répartis à l'avance, mais attribués sur la base de l'excellence, contrairement aux fonds régionaux ou à la PAC par exemple », rappelle Thomas Pellerin-Carlin, chercheur à l'Institut Jacques Delors. « Le taux de sélection peut aller de 5 à 15% pour certains appels à propositions. Il faut donc que les organisations françaises déposent non seulement davantage, mais aussi de très bons projets. »

Pour ce faire, la région des Hauts-de-France finance un programme intitulé Frappe (Fonds régional d'aide aux porteurs de projets européens) afin d'améliorer la qualité de la rédaction des dossiers, grâce à l'intervention de cabinets de conseil spécialisés. Des dispositifs similaires existent dans d'autres régions.

Mais pour Thomas Pellerin-Carlin, les collectivités ne doivent pas se limiter à informer et fournir un appui pour le montage des dossiers. Elles devraient accompagner davantage les projets ayant reçu un « Seal of excellence », un label délivré par la Commission européenne aux projets soumis au programme Horizon mais qu'elle n'a pu retenir dans le cadre de son enveloppe financière. « Il faut réussir à leur trouver d'autres sources de financement », reconnaît Vincent Richez. Autre proposition du chercheur : pérenniser les financements aux projets sélectionnés une fois le financement européen consommé, par exemple avec des crédits régionaux.

Les financements européens accessibles aux collectivités territoriales

Publié le

06.02.2021

touteurope.eu

Vous êtes une collectivité territoriale ? Vous trouverez dans cette page un récapitulatif des financements européens auxquels vous pouvez prétendre.

Les collectivités territoriales ont accès à une large palette de financements européens. Depuis 2014, les régions françaises sont autorités de gestion pour une partie des **fonds européens structurels et d'investissement** et sont donc particulièrement concernées par ces financements qui mettent l'accent sur le **développement local**. Par ailleurs, bien que non impliquées dans leur gestion, les collectivités territoriales sont également éligibles à toute une série de **fonds sectoriels** visant à mener des **projets d'envergure européenne dans des domaines spécifiques** tels que l'environnement ou l'innovation. L'obtention de ce type de financements requiert en général un partenariat avec d'autres collectivités européennes.

Comment choisir le fonds ou programme européen pertinent pour votre projet ?

Mon projet est d'envergure locale : je consulte les fonds structurels

Les fonds européens structurels et d'investissement (FESI) ont vocation à renforcer la **cohésion économique, sociale et territoriale**. A ce titre, ils financent des projets d'envergure locale présentant des effets bénéfiques pour le territoire, l'emploi, l'environnement, et répondant aux **objectifs prioritaires du territoire**.

L'Union européenne délègue la gestion des FESI aux Etats membres. En France, l'Etat a décidé de confier la gestion d'une partie de ces fonds aux **conseils régionaux, autorités de gestion depuis 2014**.

Il existe 5 types de fonds structurels. A noter cependant que **la France n'est pas éligible au fonds de cohésion**, destiné aux régions les moins développées de l'Union.



Mon projet concerne un secteur en particulier et dépasse l'échelon local : je consulte les programmes sectoriels

Les programmes sectoriels sont **directement gérés par la Commission européenne** ou ses agences exécutives et visent à **assurer la mise en œuvre des politiques européennes**. Les financements font l'objet d'**appels à projets** destinés à soutenir les projets d'envergure européenne ou nationale relatifs à une ou plusieurs politiques européennes spécifiques. A noter qu'ils ne sont pas exclusivement alloués aux Etats membres de l'Union européenne mais peuvent aussi bénéficier à des pays tiers (voisinage, pays associés,...)



(...)

Les informations présentes sur cette page concernent les programmes de financement de la période de programmation **2014-2020**, arrivant à son terme.

Elles seront progressivement mises à jour, après l'adoption des différents textes législatifs et la publication des premiers appels à projets de la période de programmation **2021-2027**.